



Avis public Mise en vigueur de Règlements

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a passé et adopté:

Le Règlement n° 291-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin de:

- Modifier certaines dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et à remplacer les cartes desdites zones.

Ce règlement a été approuvé par l'émission d'un certificat par le conseil de la M.R.C. Lac St-Jean-Est portant le numéro 23010-RZ-02-02-2022.

Le Règlement n° 292-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 21-99 et ses amendements en vigueur en vue :

- De créer une affectation « Tourisme, Par cet Récréation » à même une affectation « Résidentielle faible densité » et « Mixte » visant à permettre l'implantation d'un terrain de camping (secteur rue St-André Nord).

Ce règlement a été approuvé par l'émission d'un certificat par le conseil de la M.R.C. Lac St-Jean-Est portant le numéro 23010-PU-01-02-2022.

Le Règlement n° 293-2022 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue :

- De régir les établissements de résidences principales et les résidences de tourisme à titre d'usage secondaire, à préciser les usages et normes d'implantation pour un usage camping et à modifier la méthode de calcul de la hauteur d'un bâtiment principal.

Ce règlement a été approuvé par l'émission d'un certificat par le conseil de la M.R.C. Lac St-Jean-Est portant le numéro 23010-RZ-01-02-2022.

Fait à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, ce 27 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay
Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 27 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay
Maryse Tremblay